

Doische

INFOS

JANVIER 2019

Etat-Civil.....	4
Fermeture des bureaux	4
Elections communales.....	4
Du côté du CPAS.....	5
Changement de prénom	5
Quand les bulles sont clean !.....	6
Annuaire téléphonique.....	6
Le sapin de Noël	7
Renouvellement de la Commission communale de l'Accueil	7
Conseil du 15 novembre 2018	8
Conseil du 3 décembre 2018	8
Vous avez + de 75 ans ?.....	10
Pénurie d'électricité	11
Ecoles communales.....	11
Remerciement	13
Chasses 20 18 20 19.....	15
Services hivernaux.....	15
La Chronique des Villages	16

COMMUNE DE
DOISCHE





STOCKBOX
LE SPECIALISTE DU STOCKAGE

**TROUVEZ CHEZ NOUS
LA PLACE QUI MANQUE CHEZ VOUS !**

Accès aisé 7J/7 - Box de 2 à 30M3 - Site sécurisé
Location lift - remorque - camion (permis B) - containers extérieurs

**LES MEILLEURS
PRIX DE LA RÉGION
5€ M³/MOIS**

Rue du Moulin 240 - 5600 Philippeville - Tél. 0475 28 12 03 - 071 57 03 34
WWW.STOCKBOX.BE - info@stockbox.be

Concessionnaire officiel Opel - Isuzu

Garage Valentin



«L'AVENIR APPARTIENT À TOUS»

Centre de réparation agréé
VN et VU

Entreprise familiale

Vente véhicules neufs et
utilitaires

Carrosserie agréée par
les assurances

Centre occasions OCUC

071 72 79 41



damien@garagevalentin.be
www.garagevalentin.be



Johany DARVILLE

Dépannage - Matériel - Installation
Assistance Internet & Réseau

**Vente
Réparation toutes marques**

Demandez votre devis gratuit !



Rue des Meuniers 27 - 5620 Morville
082 68 86 74 - 0497 17 79 89 - www.fabrique-informatique.be

Nash
toitures

- Tout type de toitures inclinées
- Ardoises naturelles et artificielles - Tuiles
- Toitures plates
- Membrane bitumineuse - EPDM
- Charpente • Zinguerie • Tubage de cheminée • Démoussage

Devis gratuit, toutes régions
Neuville

Geoffrey Nachid
+32 (0)475 33 96 91
nash.toitures@hotmail.com

Nature
Nature

LE SPÉCIALISTE DU **BIO** DE VOTRE RÉGION

VOTRE MAGASIN DE PHILIPPEVILLE
FAIT PEAU NEUVE :

+ de vrac, + de choix, + de conseils,
le tout sur une surface encore + grande !

Venez découvrir ces nouveaux espaces dès le mois de novembre

Ouvert du **LUNDI** au samedi
de 9h à 18h non stop
Vendredi jusque 19h

Rue de France 16 à PHILIPPEVILLE • 071 667 556

www.nature-nature.be



INFORMATIONS COMMUNALES

Les heures d'ouverture de l'administration communale sont les suivantes :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, le lundi de 14 h à 16 h (uniquement service population jusque 17 h) et le mercredi de 14 h à 16 h

Permanence « population » : le 1^e, 3^e et 5^e samedi du mois de 9 h à 12 h (sauf exceptions)

Téléphone : 082 21 47 20 – Fax : 082 21 47 39 – Notre adresse e-mail : info@doische.be

Notre site : www.doische.be – Page Facebook : Doische Infos – Page Twitter : ACDoische

Les Services communaux restent toutefois disponibles par téléphone en dehors de ces plages tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Pour les documents de la population, l'IBZ (Service public fédéral Intérieur) permet l'accès GRATUITEMENT en ligne 7 jours/7 et 24 heures/24 aux documents suivants :

- Certificat de composition du ménage
- Certificat de résidence principale
- Certificat de résidence principale avec historique
- Certificat de nationalité belge
- Certificat de vie
- Certificat de cohabitation légale
- Certificat de résidence en vue d'un mariage
- Certificat de mode de sépulture et/ou rites
- Certificat d'un électeur belge
- Extrait des registres



moyennant une signature électronique via votre carte d'identité, vous accédez à toutes vos données et pourrez télécharger vos documents avec une valeur légale identique à celle des documents remis par votre administration !

Intéressé ? Plus d'infos sur <http://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

BOURGMESTRE

Sur rendez-vous en téléphonant au 082 21 47 25 ou au 0486 38 39 92

CPAS

Le lundi et le vendredi de 9 à 11 h et le mercredi de 15 à 16 h, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49 – Fax : 082 69 93 41 – mail : info@cpasdoische.be

Une permanence pension a lieu tous les 4^{ème} jeudis du mois de 10 h à 11 h 30 à la Salle des Mariages (Administration communale). Prochaine permanence le jeudi 24 janvier 2019

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu les jeudis 03, 10, 17, 24 & 31 janvier 2019. La collecte des papiers-cartons aura lieu le vendredi 25 janvier 2019. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu les mardi 08 & 22 janvier 2019. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur www.bep-environnement.be.

PARC À CONTENEURS DE DOISCHE

Rue du Marais, 4 à 5680 Doische – Tél : 082 67 89 52

Horaires

Lundi : Fermé – Mardi au Samedi : 9 h – 17 h – Dimanche et jours fériés : Fermé



Le Collège communal, le personnel communal ainsi que les conseillers communaux souhaitent à l'ensemble des citoyens de Doische une bonne et heureuse année 2019

Etat Civil

Conformément à la législation relative à la protection des données à caractère personnel, il ne nous est plus possible pour l'instant de publier l'état civil



Fermeture des bureaux et permanences

Nos bureaux seront fermés le 31 décembre 2018 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2019. Les permanences seront, quant à elles, bien assurées les 05 & 19 janvier 2019.

Elections communales 2018 : Vos conseillers communaux

Suite aux élections communales 2018 et à l'adoption du pacte de majorité ce lundi 03 décembre 2018, la nouvelle composition du conseil communal et du collège communal a été entérinée :



Pascal Jacquiez

Bourgmestre (MR-IC)
Rue de la Pireuse 17
5680 - DOISCHE
GSM : 0486 38 39 92
Courriel :
pascal.jacquiez@doische.be

Attributions :

Travaux, Voirie, égouts, épuration des eaux, Gestion du personnel, Secrétariat, administration, Etat civil, population, Fêtes, réceptions, kermesses, Pompiers, protection civile, Police, politique de prévention, sécurité, Développement rural, PCDR, Cimetières.



Caroline Deroubaix

1^{er} échevine (MR-IC)
Rue de la Fontaine 18/a
5680 - GIMNEE
GSM : 0485 83 49 94
Courriel :
caroline.deroubaix@doische.be

Attributions :

Informatique, Relation publiques, information, Famille, Accueil extrascolaire, Enseignement, Sports, loisirs, Jeunesse, Santé, Gestion du Carmel,



Raphaël Adam

2^e Echevin (MR-IC)
Rue Martin Sandron 91
5680 - DOISCHE
GSM : 0496 41 66 51
Courriel :
raphaël.adam@doische.be

Attributions :

Finances, Budget, Culture, Environnement, Tourisme, Recherche de subsides.



Michel Pauly

3^e Echevin (MR-IC)
Route du Viroin 16
5680 - Gimnée
GSM : 0495 16 30 47
Courriel :
michel.pauly@doische.be

Attributions :

Affaires électorales, Milice, Patrimoine, PME, Agriculture, Bien-être animal, Culte, Eaux & forêts, Urbanisme, Infrastructures sportives



Bénédicte Hamoir

Présidente du CPAS (MR-IC)
Route de Biesme 2/b
5680 – GOCHENEE
Tél. : 0479 36 50 90
Courriel :
benedicte.hamoir@cpasdoische.be

Attributions :

Œuvres sociales, Affaires sociales, Bien-être, Pensions, Logement, Troisième âge, Mobilité.

Vos conseillers communaux

Monsieur Philippe Belot (ENSEMBLE)
Madame Sophie Verhelst, (ENSEMBLE)
Monsieur Michel Cellière, (MR-IC)
Madame Anne-Sophie Bentz (ENSEMBLE)
Monsieur Eric Dubuc (MR-IC)
Monsieur Charles Supinski (MR-IC)
Madame Joëlle Henry (MR-IC)

Du côté du CPAS : Nouveau Conseil de l'Action sociale

Suite aux élections communales 2018 et à l'installation du conseil communal ce lundi 03 décembre 2018, les nouveaux conseillers CPAS ont été désignés et seront installés dans leur fonction ce lundi 07 janvier 2019 :

Bénédicte Hamoir

Présidente du CPAS (MR-IC)
Route de Biesme 2/b

5680 – GOCHENEE
Courriel : benedicte.hamoir@cpasdoische.be

Vos conseillers CPAS :

Xavier Pauly (MR-IC), Bernard Robert (MR-IC)
Véronique Liban (MR-IC), Michel Blondia (MR-IC), Marianne Grégoire (MR-IC), Sandrine Pestiaux (MR-IC), Sandra Morelle (ENSEMBLE), Franz Chantrenne (ENSEMBLE).

Changement de prénom : Nouvelle procédure

Depuis le 1 août 2018, la procédure de changement de prénom a été transférée aux communes. Concrètement, si vous souhaitez changer de prénom, vous devrez vous adresser soit :

- à la commune où vous êtes inscrit au registre de la population ;
- à la dernière commune dans laquelle vous avez été inscrit si vous n'avez plus de résidence en Belgique ;
- à la Ville de Bruxelles si vous n'avez jamais résidé en Belgique.

Modalités

La demande de changement de prénom peut valablement être formulée par :

- les citoyens belges ;
- les réfugiés reconnus et les apatrides ;
- les personnes de nationalité étrangère qui ont introduit une procédure d'acquisition de la nationalité belge et qui sont dépourvues de prénom(s).

Présentez-vous en personne au service Population – Etat civil muni de votre carte d'identité.

La demande peut également être introduite par un tiers sur présentation d'une procuration légalisée (à la commune ou devant un huissier de justice ou un notaire) et d'une photocopie lisible de la carte d'identité du mandant.

Important :

Si vous êtes né à l'étranger, il faut également vous présenter avec un acte de naissance récent, dûment légalisé ou apostillé. Les actes de naissance dressés en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction faite par un traducteur assermenté.

Délai

Maximum trois mois.

Coût

- **300 €**
- **30 € si le prénom :**
conformément à l'art 11 de la Loi du 25 juillet 2017, est modifié dans le cadre d'une déclaration réalisée par un citoyen qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue intimement et pour autant que le prénom choisi soit conforme à cette conviction.
- **Gratuit** pour les personnes de nationalité étrangère qui ont formulé une demande d'acquisition de la nationalité belge et qui sont dénuées de prénom(s).

Bon à savoir

La demande de changement de prénom qui concerne un enfant mineur non émancipé doit obligatoirement être formulée par les parents ou le représentant légal. Lorsque la demande est introduite par un seul des parents, le consentement de l'autre parent ou coparent est requis moyennant un accord écrit.

Plus d'infos ?

- La loi du 18 juin 2018 portant dispositions diverses en

matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges.

- Circulaire du 11 juillet 2018 à la loi du 18 juin précitée, en ce qu'elle transfère la compétence en matière de changement de prénoms aux officiers de l'état civil et en règle les conditions et la procédure.
- Règlement – taxe relatif à l'enregistrement d'une demande de changement de prénom

Après les fêtes, mon quartier a meilleure mine quand les bulles sont clean !

A la suite des fêtes de fin d'année, face à la problématique des déchets sauvages et des dépôts clandestins autour des bulles à verre, BEP Environnement et Fost Plus lancent une campagne de sensibilisation relative à la propreté autour des bulles à verre.

Le tri est tellement plus agréable quand un environnement est propre. Trier les bouteilles, les flacons et les boîtes en verre, rien n'est si facile ! Il suffit de les déposer dans les bulles à verre en séparant bien le verre coloré du verre incolore.

Tout aussi facile : respecter les bulles à verre. C'est simple : rien ne peut être déposé à proximité !

!! Pas de caisses en carton, de sacs en plastique ou d'objets encombrants (matelas, chaises, fauteuils...) !!

Ce n'est pas agréable de se promener dans son quartier et d'y découvrir des dépôts « clandestins » autour des bulles à verre. Par ailleurs, en laisser est considéré comme une infraction environnementale, passible de poursuites administratives et judiciaires.

Pourquoi abandonner sa caisse en carton alors qu'elle pourrait servir à nouveau ou être déposée au prochain passage des papiers-cartons ? Et les encombrants ? Matelas et mobiliers divers sont repris dans les recyclages. Si votre commune est affiliée à la Ressourcerie

namuroise, il suffit de la contacter pour organiser leur enlèvement à domicile.

--> Et si la bulle est pleine, rendez-vous vers un autre site de bulles ou bien revenez plus tard. Enfin, si vous avez malencontreusement produit des débris de verre, ramassez-les. Cela évitera blessures, crevaisons et tout désagrément de ce genre !

Vous cherchez plus d'infos sur le tri du verre et l'emplacement des bulles ?

Alors, rendez-vous sur le site www.bep-environnement.be, rubrique « **Parcs et bulles** » ou sur l'appli **Recycle !**

Mon quartier a meilleure mine quand les bulles sont clean !

Respectez les sites de bulles à verre : ne déposez rien au pied des bulles.

MERCI POUR VOS EFFORTS !

EmpORTEZ votre contenant
Placez vos bouteilles dans un sac ou une caisse pour les emmener à la bulle à verre, c'est bien pratique, mais n'oubliez pas de les reprendre avant de partir.

Les encombrants, c'est au recyclage !
Vous avez un matelas ou de vieilles huiles de friture dont vous voulez vous débarrasser ? Quilitez les bulles, rendez-vous dans votre recyclage !

Les bouteilles dans la bulle, pas à côté !
Ne laissez pas les bras à pris du but : déposez vos bouteilles dans les bulles à verre, pas à côté. Si la bulle est pleine, dirigez-vous vers un autre site, ou revenez plus tard.

Plus d'infos sur www.bep-environnement.be

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus

Optimalisation des annuaires téléphoniques



En tant que commune respectueuse de l'environnement, nous optons, en collaboration avec FCR Media, éditeur des versions imprimées de pagesdor.be et pagesblanches.be, pour une approche commune en ce qui concerne l'optimalisation de la distribution des annuaires téléphoniques. FCR Media donne la possibilité en cliquant sur les liens ci-dessous, de se désinscrire sur le site internet <https://fcrmedia.be/fr/desinscrire-an->

[nuaire/ jusqu'au 01/09/2019](https://fcrmedia.be/fr/desinscrire-an-). Les personnes qui se désinscrivent avant cette date ne recevront plus l'annuaire dans leur boîte aux lettres lors de la prochaine distribution.

Nous vous remercions pour cette collaboration constructive et écologique.

En tant qu'alternative, les annuaires ont été intégralement digitalisés, décrouvez-les sur www.pagesdor.be et www.pagesblanches.be

Le Sapin de Noël



Le Sapin de Noël qui orne cette année la façade du Palais Royal a été offert à la Famille royale par notre Commune, sur proposition de Monsieur le Gouverneur de la province de Namur. En effet,

il s'agit d'un épicéa de +/- 23 mètres âgé d'une centaine d'année. Originaire de Matagne-la-Petite, il a été abattu le jeudi 06 décembre 2018 dans l'après-midi et transporté tôt dans la matinée du 07 décembre dernier jusqu'au Palais de Bruxelles. Il y restera un mois.

Reportage vidéo :

<http://www.canalc.be/le-sapin-du-palais-royal-vient-de-doische/>

Reportage photos :

<https://photos.google.com/albums>

Renouvellement de la Commission communale de l'Accueil : les candidatures sont ouvertes...

Dans notre Commune, les enfants sont importants ! L'Accueil Temps Libre de la Commune de Doische œuvre pour un épanouissement global des enfants et contribue à l'amélioration de la qualité de leur accueil. Il veut aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale, le tout en favorisant la cohésion sociale.



Qu'est-ce que l'Accueil Temps Libre ?

- Des activités autonomes encadrées ;
- Des animations éducatives, culturelles ou sportives ;
- Pour les enfants de 2,5 à 12 ans ;
- En dehors du temps scolaire : avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires ;

Qu'est-ce qu'une CCA ? Une Commission communale de l'Accueil

- Un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination ;
- Un lieu d'analyse des problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre ;
- Un organe d'impulsion, d'orientation, d'approbation et d'évaluation (état des lieux, programme de Coordination Locale pour l'Enfance, plan d'action, rapport d'activité, etc...) ;

Intéressé par notre travail et sa problématique ? Envie de prendre une part active dans la réflexion, le débat, la diffusion d'informations, la réalisation de projets, etc...?

Participez à notre Commission communale de l'Accueil !

Nous cherchons des membres motivés et dynamiques pour représenter :

- Les personnes confiant leurs enfants (ex. individus engagés dans une association de parents, un comité de soutien, un conseil de participation ou impliqués dans la vie de l'école de son enfant, mouvements d'éducation permanente).
- Des représentants d'opérateurs d'accueil agréés, reconnus ou déclarés à l'ONE (Ex. accueils extrascolaires, maisons d'enfants, etc...)
- Des associations culturelles, artistiques et sportives (ex. bibliothèques, centres culturels, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, etc...).

Quelles implications pour les futurs membres ?

- Représenter les autres associations (être le représentant d'un secteur et faire des choix pour la collectivité). Participer aux réunions (minimum 2 réunions par an) et ponctuellement à des séances de travail en sous-commission.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame Sandrine Hasquin, coordinatrice ATL au Foyer culturel de Doische par mail à l'adresse shasquin@ccdoische.be ou au 082 21 47 38.

Conseil du 15 novembre 2018 : Principales décisions

Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires ce jeudi 15 novembre pour délibérer dès 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président.

Le Président ouvre la séance. Il est 19 h 30.

Sauf indications contraires, tous les points sont votés à l'unanimité

- **Arrête** comme suit la composition du Comité d'accompagnement dans le cadre du projet de construction d'un logement tremplin et d'un cabinet médical rural dans le Carmel de Matagne-la-Petite: Un représentant du Ministre de la Ruralité: Monsieur Jean-François COLLIN, Cabinet du Ministre COLLIN; Un Représentant du secteur de la santé: Monsieur Laurent MONT, Directeur, AVIQ - Direction des Soins ambulatoires; Un représentant de la Direction du Développement Rural: Monsieur Abdel MOKADEM, Directeur, DGO3, Directeur du Développement rural; Deux représentants du bénéficiaire: Monsieur Pascal JACQUIEZ, Bourgmestre, et Madame Caroline DE-ROUBAIX, Echevine.

- **Approuve** le cahier des charges N° SM/2018013 et le montant estimé du marché "Marché de services - Désignation d'un auteur de projet - Aménagement de l'étang du Grand Bu à Niverlée en zone de convivialité et de loisirs", établis par la Commune de Doische. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 23.344,75 hors TVA ou € 28.247,15, 21% TVA comprise:

- passe le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 124/735-60 (n° de projet 20 18 00 40).

- **ARRETE** le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du budget communal 2019:

Somme des recettes prévisionnelles : 178.440,05 €

Dont contributions pour la couverture du service minimum : 134.830,00 €

Dont produit de la vente de sacs ou vignettes payants (service complémentaire) : 0,00 €

Somme des dépenses prévisionnelles : 181.857,20 €

Taux de couverture du coût-vérité: $178.440,05 \text{ €} / 181.857,20 \text{ €} * 100 = 98,12 \%$, arrondi à 98 %.

- **Approuve** l'état de martelage et le règlement de vente des parts de bois de chauffage pour l'exercice 2019

- **Approuve** les budgets des Fabriques d'églises dont la part communale s'élève à

- Gimnée: 10.738,98 € (16.159,15 €)
- Vaucelles: 2.646,23 € (3.203,00 €)
- Niverlée: 4.176,04 € (7.359,11 €)
- Matagne-la-Petite: 1.395,43 € (7.736,85 €)
- Matagne-la-Grande: 3.062,52 € (6.391,00 €)
- Gochenée: 9.211,70 € (14.421,20 €)
- Romérée: 5.928,65 € (8.548,40 €)
- Vodelée: 14.214,50 € (14.786,88 €)
- Souleme 3.865,31 € (3.932,31 €)
- Doische: 7.490,05 € (13.354,07 €)

Conseil du 3 décembre 2018 : Installation du Conseil communal

Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires ce 03 décembre 2018 pour délibérer dès 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président.

Le Président ouvre la séance. Il est 17 h 05.

Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée de la décision du Gouverneur de la province de Namur datée du 22 validant les élections communales de Doische du 14 octobre 2018. Au-

cune réclamation, aucun recours n'a été introduit. L'assemblée prend connaissance du procès-verbal de recensement des votes daté du 14 octobre 2018 dans lequel sont repris les candidats élus et suppléants par liste politique :

- **Résultats des bureaux de dépouillement : 2335 électeurs** dont 2200 votants (dont 2103 votes valables et 97 votes non valables (blancs ou nuls)) 135 non votants
- **Ont donc été élus (effectifs) Conseillers communaux : JACQUIEZ Pascal dit Cali (MR-**

IC), DEROUBAIX-JAUMOTTE Caroline (MR-IC), ADAM Raphaël (MR-IC), PAULY Michel (MR-IC), HAMOIR Bénédicte (MR-IC), CELLIERE Michel dit Michou (MR-IC), DUBUC Eric (MR-IC), SUPINSKI Charles (MR-IC), BELOT Philippe (ENSEMBLE), BENTZ Anne-Sophie (ENSEMBLE), MORELLE Sandra (ENSEMBLE)

- **Ont donc été déclarés Conseillers suppléants:** HENRY Joëlle (MR-IC), LIBAN Véronique (MR-IC), GREGOIRE Marianne (MR-IC), VERHELST Sophie (ENSEMBLE), DE COSTER Georges (ENSEMBLE), STRINGARDI Raphaël (ENSEMBLE), LAURENT Antoine (ENSEMBLE), TASSIN Pierre (ENSEMBLE), OFFROIS Jean-François (ENSEMBLE).

Le Président du Conseil observe

1. que les candidats élus suivants: JACQUIEZ Pascal dit Cali, DEROUBAIX-JAUMOTTE Caroline, ADAM Raphaël, PAULY Michel, CELLIERE Michel dit Michou, DUBUC Eric, SUPINSKI Charles, Bentz Anne-Sophie

– continuent à remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 §1 du CDLD, à savoir être électeur et conserver les conditions d'électorat (être de nationalité belge ou européenne, âgé de 18 ans et être inscrit au registre de population de la commune) (L4121-1 – L4121-2 – L4121-3 CDLD) ;

– n'ont pas été privés du droit d'éligibilité sur base de l'article L4142-1 §2 du CDLD ;

– ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 à L1125-7 du CDLD ;

– ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus par la loi ;

– qu'en outre, aucun d'eux n'a renoncé au mandat qui lui a été conféré et ce, conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, article L1122-4 ;

et que, dès lors, rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs.

2. que Monsieur Philippe Belot et Sandra Morelle ne peuvent, conformément à l'article L1125-3, § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, siéger ensemble au Conseil communal puisqu'ils sont cohabitants légaux ;

Aucun des deux n'ayant renoncé à son mandat, l'ordre de préférence doit être réglé par l'ordre d'importance des quotients qui ont déterminé l'attribution à leur liste des sièges leur dévolus ; Il résulte des résultats définitifs des élections que le siège dévolu à Monsieur Philippe Belot l'a été à sa liste sur base du quotient 318,5 alors que le siège dévolu à Madame Sandra Morelle l'a été à sa liste sur base du quotient 159,25. Dès lors, Madame Sandra Morelle ne peut être admise à la prestation de serment. Dès lors, le Président du Conseil communal fait observer que Monsieur Philippe Belot répond désormais non seulement aux conditions d'éligibilité mais également

qu'il ne se trouve plus dans un cas d'incompatibilité visé plus haut au point 1.

Dès lors, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs.

Admet immédiatement à la réunion Monsieur Philippe Belot.

Madame Sophie Verhelst est la 1^e suppléante arrivant en ordre utile sur la liste ENSEMBLE à laquelle appartient Madame Sandra Morelle. Le Président du Conseil communal fait observer que Madame Sophie Verhelst répond aux conditions d'éligibilité et ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité visé plus haut au point 1.

Dès lors, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs.

Admet immédiatement à la réunion Madame Sophie Verhelst.

3. Par courrier du 25 novembre 2018, Madame Bénédicte Hamoir, candidate élue, fait part au Conseil communal de son souhait de renoncer au mandat lui conféré par les élections du 14 octobre 2018.

Le Président donne lecture du contenu de ce courrier explicitant les motifs de son désistement.

Le Conseil communal prend acte de ce désistement. Cette décision sera notifiée par le Directeur général à l'intéressé.

Madame Joëlle Henry est la 1^e suppléante arrivant en ordre utile sur la liste MR-IC à laquelle appartient Madame Bénédicte Hamoir.

Le Président fait observer que Madame Joëlle Henry répond aux conditions d'éligibilité et ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité visé plus haut.

Dès lors, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs.

Admet immédiatement à la réunion Madame Joëlle Henry.

Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre sortant, ré-élu Conseiller communal le 14 octobre 2018, prête le serment suivant, en séance publique, entre les mains de Madame Caroline Deroubaix, Première Echevine sortante, en qualité de Conseiller communal: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge".

Il est installé dans ses fonctions de Conseiller communal.

Il continue à assurer la présidence de la séance du Conseil communal.

Monsieur Pascal Jacquiez, Président du Conseil, reçoit la prestation de serment des autres élus Conseillers communaux.

Prêtent successivement (par ordre décroissant de voix de préférence) le serment susvisé entre les mains du Président du Conseil communal, Monsieur Pascal Jacquiez: DEROUBAIX-JAUMOTTE Caroline (422 voix), ADAM Raphaël (405 voix), PAULY Michel

(397 voix), BELOT Philippe (326 voix), CELLIERE Michel dit Michou (319 voix), BENTZ Anne-Sophie (284 voix), VERHELST Sophie (275 voix), DUBUC Eric (251 voix), SUPINSKI Charles (239 voix), HENRY Joëlle (232 voix). Tous ces élus sont installés dans leurs fonctions de Conseillers communaux.

Arrête ainsi qu'il suit le tableau de préséance des Conseillers communaux : JACQUIEZ, Pascal *, PAULY, Michel *, BELOT, Philippe, VERHELST, Sophie, DEROUBAIX, Caroline *, ADAM, Raphaël *, CELLIERE, Michel, BENTZ, Anne-Sophie, DUBUC, Eric, SUPINSKI, Charles, HENRY, Joëlle.

* Membre du Collège communal

Prend acte de la composition ci-après des groupes politiques : **MR-IC (liste n°1) : 8 sièges** : JACQUIEZ Pascal, DEROUBAIX Caroline, ADAM Raphaël, PAULY Michel, CELLIERE Michel, DUBUC Eric, SUPINSKI Charles, HENRY Joëlle ; **ENSEMBLE liste n°11) : 3 sièges** : BELOT Philippe, BENTZ Anne-Sophie, VERHELST Sophie.

ADOpte le Pacte de majorité déposé par le groupe politique MR-IC, par 8 voix pour et 3 abstentions (P. Belot, A.-S. Bentz et S. Verhelst). Celui-ci comprend donc l'identité du Bourgmestre : **Monsieur Pascal Jacquiez** ; l'identité des Echevins : 1^{er} Echevine : **Madame Caroline Deroubaix**, 2^e Echevin : **Monsieur Raphaël Adam**, 3^e Echevin : **Monsieur Michel Pauly** ; l'identité de la Présidente du Conseil de l'Action sociale pressentie : **Madame Bénédicte Hamoir**.

En conséquence, en vue de leur installation dans leur nouvelle fonction, Monsieur Pascal Jacquiez, élu Bourgmestre, prête entre les mains de Madame Caroline Deroubaix, Echevin sortant, dont le rang était le plus élevé, le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : " Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge" ;

Monsieur Pascal Jacquiez est installé dans ses fonctions de Bourgmestre et reprend la présidence de la séance ;

Les Echevins sont alors invités à prêter le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : " "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois

du peuple belge".

Appelés dans l'ordre fixé par leur rang dans le Pacte de majorité, Mme et MM.

- DEROUBAIX Caroline, 1^{er} Echevine
- ADAM Raphaël, 2^e Echevin
- PAULY Michel, 3^e Echevin

prêtent successivement serment entre les mains de Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre et sont donc installés dans leurs fonctions d'Echevin.

PROCEDE à l'élection de plein droit des Conseillers de l'Action sociale ;

Qu'en conséquence, sont élus de plein droit : Pour le groupe MR-IC : HAMOIR Bénédicte, LIBAN Véronique, GREGOIRE Marianne, ROBERT Bernard, PESTIAUX Sandrine, PAULY Xavier, BLONDIA Michel ; Pour le groupe ENSEMBLE : CHANTRENNE Franz, MORELLE Sandra.

PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des membres effectifs du Conseil de Police et de leurs suppléants,

Sont élu(e)s membres effectifs du Conseil de police

M. DUBUC Eric

M. SUPINSKI Charles

M. BELOT Philippe

Le(s) candidat(s) présenté(s) à titre de suppléant(s) pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, est(sont) de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléant(s) de ces membres effectif(s)

1. Monsieur Michel CELLIERE

1. Monsieur Michel PAULY

1. Madame Anne-Sophie BENTZ

2. Madame Sophie Verhelst

Désigne les cinq représentants communaux qui siégeront au Conseil d'Administration de la R.C.A. "Le Carmel" : Monsieur Pascal Jacquiez (MR-IC), Madame Caroline Deroubaix (MR-IC), Monsieur Eric DUBUC (MR-IC), Madame Joëlle Henry (MR-IC) et Anne-Sophie Bentz (ENSEMBLE)

La séance est terminée, il est 17 h 51' - Le Président lève la séance.

Vous avez + de 75 ans ? Ceci vous concerne !

La Croix Rouge de « Philippeville, Florennes, Doische » souhaiterait à partir de l'année 2019 fêter les anniversaires des habitants de + de 75 ans de notre Commune. Les personnes qui le souhaitent

peuvent prendre contact directement avec Madame Lecomte Françoise à l'adresse mail francoise.lecomte@hotmail.com ou au n° de téléphone 071 66 98 09.

Pénurie d'électricité : Serez-vous impacté en cas de délestage cet hiver...?

PÉNURIE, DÉLESTAGE... RETOUR SUR L'HISTORIQUE

Durant l'hiver 2014-2015, l'indisponibilité des centrales nucléaires de Tihange 2, Doel 3 et Doel 4 aurait pu conduire à des problèmes d'approvisionnement électrique, avec situations de pénurie. En cas de nécessité, les Ministres de l'Économie et de l'Énergie pouvaient décider de délester en partie le réseau électrique afin d'éviter son effondrement généralisé. Grâce à un hiver doux, le redémarrage de Doel 4 en décembre, ainsi que le report de travaux d'entretien dans d'autres centrales, le plan de délestage n'a pas dû être activé.

Depuis 2015, un grand nombre de mesures ont été prises pour garantir au maximum l'approvisionnement électrique du pays dont notamment l'optimisation de la capacité d'importation depuis les pays voisins et une gestion plus efficace des flux d'énergie entre les pays. Par ailleurs, les centrales de Tihange 2 et Doel 3 avaient été redémarrées en novembre 2015. Le risque de pénurie et donc de délestage s'était alors estompé. Toutefois, fin septembre 2018, en raison de l'indisponibilité – effective ou prévue – de plusieurs centrales nucléaires belges, le risque de pénurie est à nouveau évoqué.

UN SERVICE D'ALERTE PAR SMS GRATUIT

Inscrivez-vous dès à présent et gratuitement à au service d'info délestage de ORES. Il vous permettra de savoir si vous êtes dans une zone potentielle de coupure temporaire d'électricité. En cas de délestage de votre rue, vous serez prévenu à l'avance par SMS.

UN NOUVEAU PLAN DE DÉLESTAGE

Si une pénurie se produisait, il faudrait bien évidemment être préparé pour pouvoir y faire face. Un plan de délestage national, intégré dans un plan de crise plus global, a été organisé. Il ne sera utilisé qu'en dernier recours, au cas où toutes les autres mesures s'avéraient insuffisantes pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité sur le réseau.

Ce plan de pénurie a été élaboré par les Autorités fédérales et Elia, avec le concours des gestionnaires de réseau de distribution.

Le territoire national est divisé en 5 zones (NO, NE, Centre, SO et SE) et chaque zone est elle-même subdivisée en 8 tranches de délestage, numérotées de 1 à 8. Celles-ci sont appelées à être délestées successivement en cas de pénurie, pour éviter le black-out. Un délestage (une coupure temporaire d'électricité) interviendrait – le cas échéant – durant les heures de pics de consommation, soit majoritairement entre 17h et 20h00. En l'état actuel des choses, sous réserve de modification, tout indique que l'ordre de délestage sera le suivant : tranche 8 d'abord, puis 7, 6, 5, 4, 3 et 2.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter la ligne info du SPF Économie-Énergie au **08 00 120 33**.

Une FAQ ainsi qu'un guide pratique est disponible à l'adresse www.ores.be.



Du côté de nos écoles communales

Jus de pomme

Le 25 octobre, les élèves de 1^e, 2^e et 3^e de l'école de Gimnée ont eu la chance de pouvoir réaliser leur jus de pomme. Une chouette expérience conclue par un véritable délice à refaire.

Rencontre

Afin d'aiguiller les élèves de 3^e et 4^e années dans un projet sur l'écriture d'un journal et après avoir lu la nouvelle "L'attaque du train à vapeur" de l'ins-

pecteur Huquet c'était l'occasion de rencontrer le journaliste et auteur François-Xavier Heynen. Une rencontre riche en échanges avec l'envie d'en apprendre encore plus sur les aventures de cet inspecteur.

Rencontre

Les élections ont suscité beaucoup de questions chez les enfants de 4^e, 5^e et 6^e années de Gimnée. Une rencontre avec Monsieur le Bourgmestre a permis d'y répondre. Moment riche en échanges

Près de chez vous



Titre-Service

Ménage • Lessive

Repassage • Lavage de vitres



Travailler chez MajorHome?

- un salaire attractif
- des chèques-repas de 8€
- une prime de fin d'année et des congés payés
- une couverture sociale
- des habits de travail agréables à porter
- ambiance familiale

Recrutement permanent sur : www.majorhome.be
071 30 42 86 • 0494 94 63 32

AGRÉMENT ANIMALERIE AQUATIQUE : HK51904305



RUE DES MINIÈRES 8 • 5620 FLORENNES • OUVERT DU MERCREDI AU VENDREDI DE 16H00 À 19H00, SAMEDI DE 10H00 À 18H00, DIMANCHE DE 10H00 À 14H00

INFO@FLORENNESAQUARIUMS.SHOP • [HTTPS://FLORENNESAQUARIUMS.SHOP/FR/](https://florennesaquariums.shop/fr/)
[WWW.FACEBOOK.COM/FLORENNES.AQUARIUMS](https://www.facebook.com/florennes.aquariums)



Votre organisation de jeunesse !

Organisation de jeunesse reconnue et agréée par :



Mercredi, c'est OXY
Modules d'ateliers ludiques et créatifs

A partir du 9 janvier de 13h à 17h
 Garderie de 17h à 18h
 1,5€

4€ la séance
 Réduction possible

De 3 à 12 ans

Sport, jeux, ateliers manuels et culinaires : tout est mis en œuvre pour varier les plaisirs des enfants ! Les activités se diversifieront au cours de l'année afin de proposer des nouveautés adaptées aux conditions climatiques et aux envies du groupe.

Ecole communale de Matagne-la-Petite
 rue de Vierves, 1

Remboursement mutuelle et attestation fiscale

Inscription obligatoire via www.oxyjeunes.be, v.bayet@oxyjeunes.be ou au 060/34.91.72.



ORGANISÉ PAR :
OXY Jeunes
 Association Sans But Lucratif
 071 38 84 00
www.oxyjeunes.be
info@oxyjeunes.be

EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE DOISCHE :

Remerciements

Pour votre présence chaleureuse, pour vos prières, vos petits mots d'es-pérance, vos poignées de main réconfortantes, vos gestes d'amour et d'amitié, nous vous disons simplement merci à l'occasion du décès de Madame Karine Dubois.

Un remerciement tout particulier à l'Administration communale, à son personnel tant administratif qu'ouvrier ainsi qu'aux habitants de Doische.

Thierry Crucifix, son mari, Didier Crucifix, son fils et les familles apparentées.



Val D'O

Bouquets
Compositions • Fleurs
extérieur et intérieur
Articles cadeaux
Location Tables hautes,
nappes pour tables
hautes, housses de
chaises, ect.



Rue de matignolle 4b • 5680 Matagne-la-Petite • 060 51 38 62 ou 0497 87 52 23
Horaire d'ouverture : Mardi au samedi :9h-12h 13h30-18h30 • Fermé le dimanche et lundi • Ouvert jours fériés

Didier Gilson

MENUISERIE GÉNÉRALE

Rue Martin Sandron 19
5680 Doische

0477 65 82 73



VOTRE PUB

ICI

0499 88 18 20



La Frite Dorée
Axel Coralie

Venez découvrir nos *spécialités*

Pitta
Grandes variétés
d'hamburgers
pur bœuf
Boulette Maison
Cervelas Maison
Brochettes Maison



Distributeur de boisson fraîche 24h/24H 7J/7J

LE SUS SCROFA
TAVERNE • RESTAURANT • TRAITEUR

RESTAURANT • SERVICE TRAITEUR
SERVICE JOURNALIER DE REPAS À DOMICILE

Demandez notre menu
Repas à partir de 8 €

0475 33 19 04

Rue de la Station 37B à 5680 Matagne-la-Grande - www.lesusscrofa.be - info@lesusscrofa.be



FUNÉRAILLES

Willems-Leroy spri

« Organisation complète de funérailles, inhumation,
crémation, prévoyances décès, caveau, monuments »

Tél. 082 22 27 87 • www.willems-leroy.be

NOUVEAU FUNÉRAIRIUM
À HERMETON-SUR-MEUSE



Chasse 20 18 20 19 – Carte et dates de battues

Les dates de la nouvelle saison de chasse automne / hiver 2018 – 2019 sont disponibles ci-dessous. Promeneurs, marcheurs, randonneurs, cavaliers et cyclistes qui venez vous délecter de nos cir-

cuits balisés, de nos paysages... Déjà la saison des chasses 2018 – 2019... d'octobre à décembre, des mesures de prudence s'imposent !

Le calendrier des battues de chasse 20 18 20 19 (Mise à jour) est repris ci-dessous :

Dates des battues de chasse du mois de JANVIER 2019 sur Doische																																			
N°Bloc	Division	Chasses	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
MLG - MLP	11	Navenne - JOURDAIN																																	
Gochenée	23	Bois des Onches-Crowet- R. FESLER																																	
Romerée	7	Bosquets - LECLERCQ																																	
MLG - MLP	11	Navenne - JOURDAIN																																	

Dates des battues de chasse du mois de FEVRIER 2019 sur Doische																																		
N°Bloc	Division	Chasses	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				
Soulme	26	Chasse de Gochenée - SMEYERS/DEBAISE																																
Doische - Vaucelles	4	Bois du Fir - Carrières de Vaucelles																																
Vodelée	20-29	Fagne Vodelée-Rondaye-B. Delacre - ADAM/PIRE																																
MLG - MLP- Vierves	12	Bouquiat - GILLION																																

Pour la **carte des territoires de chasse**, nous vous conseillons de vous rendre à l'adresse <https://www.doische.be/ma-commune/services-communaux/directeur-general/actualites/plan-chasses-doische-2018-version-mail.pdf>.

Pour toute activité en forêt, le DNF, Cantonnement de Viroinval, reste l'incontournable référence.

Cantonnement de Viroinval

Rue Saint Roch, 605670 Nismes
060 31 02 93

L'article 15 du Code forestier stipule que « Pour toute action de chasse en battue, la circulation dans les bois et forêts est interdite aux jours et aux endroits où cette action présente un danger pour la sécurité des personnes et selon les modalités fixées par le Gouvernement. »

Organisation des services hivernaux

La période hivernale s'étend du 15 novembre au 15 mars.

Afin de faciliter le passage des camions d'épandage de la Commune en cas de chute de neige, nous demandons aux citoyens de laisser les voiries libres d'accès. En effet, si des véhicules sont garés de telle façon à gêner le passage des services compétents, le dégagement de la rue ne pourra s'effectuer. Des circuits d'intervention ont été déterminés en donnant la priorité aux zones desservies par les transports publics ainsi que les axes de liaison entre les villages.

Contact :

Atelier communal 082 21 47 36 – 0476 54 95 92)



LA CHRONIQUE DES 10 VILLAGES



PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE
Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische
Tél: 082/21.47.38 | Fax: 082/6790.27
E-mail: centre.culturel.doische@skynet.be
FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM

JANVIER 2019



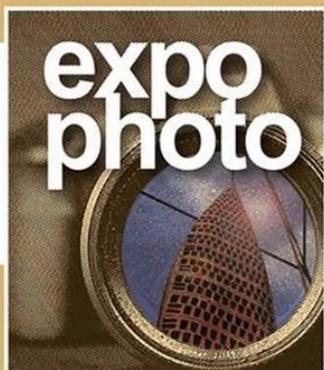
*Le Conseil d'Administration
et l'équipe d'animation
du Foyer Culturel de Doische
vous souhaitent de passer
d'excellentes fêtes de fin d'année
et vous prient de recevoir leurs
vœux les plus sincères*



La bibliothèque ainsi que
les bureaux du Foyer Culturel
seront fermés du lundi 24 décembre au mercredi 2 janvier inclus.

Vernissage Vendredi 11 janvier à 18h

Salle du Centre culturel 124 Rue Martin Sandron 5680 Doische
Info 082/214 738



ZOOM SUR ACTION SCULPTURE !



Expo accessible du 12 au 26 janvier 2019

**Du lundi au vendredi de 10h à 16h
Le samedi de 9h à 13h**



RENCONTRE AVEC ARMEL JOB



Le jeudi 31 janvier

Rendez-vous à 19h15

devant la Maison communale
de Doische pour le co-voiturage
(réservation indispensable)

20h : début de la rencontre

Le club de lecture de la bibliothèque de
Doische vous invite à la rencontre

d'Armel Job, auteur belge
affirmé et confirmé.

Il présentera son dernier livre

« Une femme que j'aimais »
au Centre Culturel de Beauraing.

Le livre, ainsi que de nombreux autres
titres de l'auteur sont disponibles
à la bibliothèque du Centre Culturel
de Doische.



Prix d'entrée : 5€ (à payer sur place)

Co-voiturage possible sur réservation avant le 25 janvier au 082/214.738

Ateliers découverte

Samedi 09 Février à Romerée

Mille et une vies pour mon vieux t-shirt



Entrée libre et gratuite
Pour toute la famille

Au programme

Ateliers libres de 14h à 18h : Personnalisation de vêtements - Fabrication de tawashi - Création de bijoux - Confection de sacs à vrac - Réalisation de tapis de bain - Exposition interactive "Le Labyrinthe de l'Eco-consommation"

A 17h00 : Contes du Manteau et Autres 2'abits par Karine Moers

Une organisation du Centre Culturel de Doische en
collaboration avec Terre Eco-citoyenne du Pays des
Merveilles et le soutien du BEP.





Mercredi 16 JANVIER 2019

| Devant la Maison Communale |

ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE : de 16h25 à 17h.

RENSEIGNEMENTS : 082/214.738

Bibliothèque « Livre-choix » [biblitheque@ccdoische.be](mailto:bibiltheque@ccdoische.be)



AVIS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE L'ENTITÉ

Le calendrier des manifestations se déroulant dans l'entité de Doische durant l'année 2019 sera disponible à partir du 15 Janvier auprès du Foyer Culturel de Doische.

CALENDRIER JANVIER 2019

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

- Lun.07 & 21 : VODELEE** : ancienne école : ateliers scrabble
- Ven.11 : DOISCHE** : locaux du foyer culturel : inauguration exposition photos Action Sculpture
- Du 12 au 26 : DOISCHE** : locaux du foyer culturel : exposition photos Action Sculpture
- Sam.12 : DOISCHE** : Foyer Culturel : Jeux de doigts, comptines et autres belles histoires pour les 0 à 2.5 ans
- Mer.16 : DOISCHE** : Maison Communale : halte du BédéBus
- Jeu.31 : DOISCHE** : rendez-vous au foyer culturel : club de lecture : rencontre avec un auteur à Beauraing

CONCERT

- Ven.11 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »
- Ven.25 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

DIVERS

- Ven.11 : DOISCHE** : salle de Quarante : conférence organisée par les Pouces Verts

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériés, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIENS DE GARDE

- Mar. 01 - sam.05 - dim.06** : Pharmacie MOLITOR 060/347 464 - rue J. Chot 72 à Olloy/sur/Viroin
- Sam.12 - dim.13** : Pharmacie Familia 082/ 645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye
- Sam.19 - dim.20** : Pharmacie AIDARA 082/ 677 963 - rue d'Aremberg 28 à Gimnée
- Sam.26 - dim.27** : Pharmacie FONTINOY 082/ 644 326 - rue de la Gare 87 à Agimont

Les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois de février **DOIVENT ÊTRE RENTRÉS POUR LE 10 JANVIER**

PÔLE DES Services

• Prendre soin de nos équipes,
c'est prendre soin de vous •

**Agence titres-services
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

pole-services.be 071 68.78.12

